

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE de convocation et d'affichage

28 mars 2024

DATE de publication de la délibération

avril 2024

Séance du mercredi 10 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 17
Votants 25

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjointes ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, QUENOUILLE Roger (arrive à 19h30 au point 8), SALIS Anaïs, d'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis, DEHEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à TOCZÉ Christian ; PARPAILLON Marie-Laure donne pouvoir à ANDRÉ Marie-Thérèse ; DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly ; GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi ; LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLE Roger ; MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à ARRIBARD Martine ; BLANDIN Béatrice donne pouvoir à d'ABOVILLE Rosine ; MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à PRESCHOUX Léon ;

Étaient absents : DUFEIL Christophe, FOUCHARD Fabrice.

Secrétaire de séance : GARÇON Isabelle, à qui il est adjoint un auxiliaire.

N°100424-8 : Budget Primitif 2024 de la commune

Monsieur Blaise TOUZARD précise que le Budget Primitif 2024 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- **Section de fonctionnement : 4 000 458,18 €**
- **Section d'investissement : 3 288 425,97 €**

LES DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
011 - Charges à caractère général	1 104 399,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 530 000,00 €
014- Atténuation de produits	236 200,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	153 633,18 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	360 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	550 268,00 €
66 - Charges financières	64 950,00 €
67 - Charges spécifiques	500,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	568,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 000 458,18 €
LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté	106 639,18 €
013 - Atténuations de charges	1 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	184 190,00 €
73 - Impôts et taxes	232 866,00 €
731 - Fiscalité locale	1 775 987,00 €
74 - Dotations et participations	1 607 776,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	80 500,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €
77 - Produits spécifiques	500,00 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 000 458,18 €

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RESTES À RÉALISER 2023	CRÉDITS NOUVEAUX	BP 2024
TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE		0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
040	Opérations d'ordre - Transfert entre Section	0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES		901 323,73 €	2 376 102,24 €	3 277 425,97 €
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues (7,5 % maxi)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotation et fonds divers	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
204	Subvention d'équipement versées	0,00 €	35 320,00 €	35 320,00 €
16	Remboursement d'emprunts et dettes	0,00 €	366 000,00 €	366 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
OP 218	Salle de sports/terrains	398 632,45 €	1 160 080,80 €	1 558 713,25 €
OP 28	Matériel et mobilier	8 802,70 €	113 738,00 €	122 540,70 €
OP 29	Bâtiments Communaux	42 966,31 €	129 404,18 €	172 370,49 €
OP 215	Etudes urbanisme	0,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
OP 30	Voirie	323 432,31 €	238 180,00 €	561 612,31 €
OP 31	Centre technique municipal		20 000,00 €	20 000,00 €
OP 32	Espace jeunes et associatif	18 504,36 €	0,00 €	18 504,36 €
OP 33	Projet de l'Isle Adam	0,00 €	66 900,00 €	66 900,00 €
OP 44	Acquisition de terrain	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
OP 45	Cimetière	108 985,60 €	116 479,26 €	225 464 86 €
DÉPENSES DE L'EXERCICE 2024		901 323,73 €	2 387 102,24 €	3 288 425,97 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT		RESTES À PERCEVOIR 2023	CRÉDITS NOUVEAUX	BP 2024
TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE		0,00 €	927 826,94 €	927 826,94 €
oo1	Solde d'exécution reporté		155 826,94 €	155 826,94 €
o24	Produits de cession des immobilisations		412 000,00 €	412 000,00 €
040	Opérations d'ordre - Transfert entre Section		360 000,00 €	360 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		0,00 €	0,00 €
TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES		742 080,49 €	1 618 518,54 €	2 360 599,03 €
021	Virement de la section de fonctionnement		153 633,18 €	153 633,18 €
10	Dotations, fonds divers & réserves		540 075,91 €	540 075,91 €
13	Subvention d'investissement	742 080,49 €	267 902,83 €	1 009 983,32 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	656 906,62 €	656 906,62 €
21	Immobilisation corporelles		0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières		0,00 €	0,00 €
RECETTES DE L'EXERCICE 2024		742 080,49 €	2 546 345,48 €	3 288 425,97 €

Les membres de la Commission « Finances » se sont réunis le 25 mars 2024 et ont émis un avis favorable à la majorité sur la proposition de budget primitif de la commune, Madame Béatrice BLANDIN réservant son avis pour le groupe de l'opposition.

Après en avoir délibéré et à la majorité (6 votes « contre » du groupe de l'opposition : Mme d'ABOVILLE avec le pouvoir de Mme BLANDIN, MM. BAZIN, PRESCHOUX avec le pouvoir de Mme MORIN-LOUVIGNY, DEHEEGER), le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2024 de la commune tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Christian TOCZÉ



La secrétaire de séance,
Isabelle GARÇON



Acte certifié exécutoire
Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le
De sa publication sur le site Internet de la commune le